

**PROGRAMME**

DES

**COURS**

DE

**L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

PENDANT LE

**SEMESTRE D'ÉTÉ 1904**



**GENÈVE**

IMPRIMERIE PAUL RICHTER, RUE DES VOIRONS, 10

—  
1904

Le semestre d'été commencera le 8 avril 1904 et finira le 15 juillet. La première semaine étant consacrée aux examens, les cours ne commenceront que le 15 avril.

La dernière semaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

*Le Bureau pour l'année 1903-1904 est composé de :*

MM. Adolphe D'ESPINE, *Recteur.*  
Alfred GAUTIER, *Vice-Recteur.*  
Charles SEITZ, *Secrétaire.*

ET DE

MM. Robert CHODAT, Doyen de la Faculté des Sciences.  
Francis DE CRUE, Doyen de la Faculté des Lettres.  
Alfred MARTIN, Doyen de la Faculté de Droit.  
Edouard MONTET, Doyen de la Faculté de Théologie.  
Auguste ETEBNOD, Doyen de la Faculté de Médecine.

# PROGRAMME UNIVERSITAIRE

ÉTÉ 1904

## FACULTÉ DES SCIENCES

M. le Professeur R. CHODAT, doyen.

### SEMESTRE D'ÉTÉ

M. C. CAILLER, prof. ord.

*Calcul différentiel et intégral.* — Suite du cours d'hiver. 3 heures.  
*Mécanique rationnelle.* > 3 >  
*Conférence d'analyse* > 2 >

M. H. FEHR, prof. ord.

*Géométrie descriptive et projective.* 2 heures.  
*Algèbre.* — Théorie générale des équations. 2 >

MM. CAILLER et FEHR.

*Exercices pratiques de Calcul différentiel et intégral.* 2 heures.  
> *de mécanique rationnelle.* 2 >  
> *d'Algèbre et de Géométrie.* 2 >

M. R. GAUTIER, prof. ord.

*Astronomie sphérique.* 2 heures.  
*Océanographie* 2 >

M. C.-E. GUYE, prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 heures.
<i>Compléments de physique. A. Corps radio-actifs. —</i>	
<i>B. Interférences.</i>	1 heure.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de physique.</i>	
— Tous les jours.	
 M. C. GRÈBE, prof. ord.	
<i>Chimie organique.</i>	5 heures.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie.</i>	
 M. Amé PICTET, prof. ord.	
<i>Chimie biologique.</i>	1 heure.
<i>Chimie des composés aromatiques.</i>	1 heure.
<i>Toxicologie.</i>	1 heure.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie biologique et pharmaceutique. — S'adresser au professeur.</i>	
 M. L. CHAVANNE, prof. ord.	
<i>Pharmacognosie.</i>	3 heures.
<i>Analyse des substances alimentaires.</i>	2 heures.
<i>Exercices pratiques dans le laboratoire de pharmacie et d'analyse des denrées alimentaires. — S'adresser au professeur.</i>	
 M. Ph.-A. GUYE, prof. ord.	
<i>Chimie technique.</i>	3 heures.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire. — Visites d'usines.</i>	
 M. L. DUPARC, prof. ord.	
<i>Minéralogie et Pétrographie. — Suite du cours d'hiver.</i>	3 heures.
<i>Répétitoire pratique.</i>	3 heures.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire. — Tous les jours. S'adresser au professeur.</i>	

<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie analytique. — Tous les jours.</i>	
<i>Pétrographie.</i>	2 heures.
 M. E. YUNG, prof. ord.	
<i>Zoologie et anatomie comparée des animaux vertébrés.</i>	5 heures.
<i>Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée. — Tous les jours.</i>	
 M. BEDOT, prof. extr.	
<i>Zoologie générale</i>	1 heure.
 M. R. CHODAT, prof. ord.	
<i>Botanique. (Systématique et Biologie des Ptéridophytes et Phanérogames.)</i>	5 heures.
<i>Botanique pharmaceutique.</i>	1 heure.
<i>Excursions botaniques. — Tous les jeudis.</i>	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	
 M. Ch. SARASIN, prof. ord.	
<i>Paléontologie des invertébrés.</i>	4 heures.
<i>Répétitoire de paléontologie.</i>	1 heure.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire. — Tous les matins.</i>	
<i>Excursions géologiques.</i>	
 M. L. MASSOL, prof. extr.	
<i>Bactériologie.</i>	1 heure.
 M. Th. FLOURNOY, prof. extr.	
<i>Exercices pratiques dans le laboratoire de psychologie expérimentale et recherches spéciales. — S'adr. à M. le Dr Claparède, assistant.</i>	

## COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. A.-M. BOUBIER, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Cytologie (les éléments sexuels et la fécondation).</i>	1 heure.
M. J. CARL, D <sup>r</sup> phil.	
<i>Répétitoire d'anatomie comparée.</i>	1 heure.
M. L. DÉMOLIS, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Répétitoire de chimie théorique.</i>	1 heure.
M. J. BRIQUET, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Géographie botanique de l'Europe (combinée avec des excursions).</i>	1 heure.
M. Edouard CLAPARÈDE, D <sup>r</sup> méd.	
<i>Répétitoire de psychologie physiologique.</i>	1 heure.
M. A. ROTSCY, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Répétitoire de chimie pharmaceutique.</i>	1 heure.
M. Alf. LENDNER, D <sup>r</sup> ès. sc.	
<i>Détermination des plantes.</i>	1 heure.
M <sup>lle</sup> Irma GOLDBERG, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Répétitoire de chimie organique.</i>	1 heure.
M. E. ANDRÉ, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Les Mollusques.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> BIELECKI, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Réactions de chimie organique.</i>	1 heure.

M. J. MICHELI, D <sup>r</sup> phil.	
<i>Polarisation de la lumière.</i>	1 heure.
M. Alph. BERNOUD, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Hydraulique, théorique et pratique.</i>	2 heures.
M. E. STEINMANN, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Transport de l'énergie électrique; moteurs à courant continu et à courant alternatif.</i>	1 heure.
M. P. CRÉPIEUX, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Méthodes de synthèse organique.</i>	1 heure.
M. F. PEARCE, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Systématique des minéraux.</i>	1 heure.
M. E. BRINER, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Éléments de thermodynamique.</i>	1 heure.
M. F. ULLMANN, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Méthodes de travail dans les laboratoires de chimie organique.</i>	1 heure.
M. D. MIRIMANOFF, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Équations de la physique mathématique.</i>	2 heures.
M. DECKER, D <sup>r</sup> phil.	
<i>Matières colorantes.</i>	1 heure.
<i>Chapitres choisis sur les noyaux hétérocycliques.</i>	1 heure.
M. A. JAQUEROD, D <sup>r</sup> ès sc.	
<i>Étude physico-chimique des gaz (liquéfaction et emploi des gaz liquéfiés).</i>	1 heure.

## ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de la Faculté des Sciences :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le prof. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. le Dr John Briquet.

Le *Laboratoire municipal de bactériologie et de sérothérapie*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Massol.

## CONDITIONS D'ADMISSION<sup>1</sup>

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

<sup>1</sup> Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

## PLAN D'ÉTUDES<sup>1</sup>

Les étudiants de la Faculté des Sciences se proposent dans leurs études des buts trop divers pour qu'il soit possible de leur donner des indications générales quant au choix et à la répartition des cours qui leur seraient profitables. — Les professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à la disposition des élèves qui ont besoin de leurs conseils.

Pour les cours de sciences qui rentrent dans le champ des études médicales, voyez les plans d'études de la Faculté de Médecine ; pour ceux de la Pharmacie, le programme spécial.

Les cours de complément de physique sont plus spécialement destinés aux candidats au baccalauréat ès sciences mathématiques, au baccalauréat ès sciences physiques et chimiques et au diplôme de chimiste.

<sup>1</sup> Les plans d'études n'ont aucun caractère obligatoire.

## PLAN DES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le diplôme universitaire d'employer un cinquième semestre pour se perfectionner dans l'une ou l'autre des branches.

**1<sup>er</sup> SEMESTRE (hiver) :** Chimie générale. Botanique. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Exercices de physique.

**2<sup>me</sup> SEMESTRE (été) :** Chimie générale. Botanique. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Excursions botaniques.

**3<sup>me</sup> SEMESTRE (hiver) :** Chimie pharmaceutique et toxicologique. Pharmacie. Denrées alimentaires. Physique. Hygiène. — *Laboratoires* : Chimie pharmaceutique. Botanique.

**4<sup>me</sup> SEMESTRE (été) :** Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Physique. — *Laboratoires* : Pharmacie. Microscopie pharmaceutique. Excursions botaniques.

N. B. — L'examen professionnel fédéral peut être subi à Genève, conformément au dernier règlement du 19 mars 1888.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Se trouve au Bureau de l'Université.

## FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

M. le professeur FRANCIS DE CRUE, doyen.

M. Paul ULTRAMARE, prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Quintilien, l. X, ch. 1 et 2.	2 heures.
Stace : <i>Silves</i> , I, 1-5.	2 heures
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Les poètes du 1 <sup>er</sup> siècle après Jésus-Christ.	2 >
<i>Histoire des religions.</i> — Les Grecs.	2 >
M. Jules NICOLE, prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Aristote : <i>Les consti- tutions d'Athènes</i> . Aristophane : <i>Les Chevaliers</i> .	4 heures.
<i>Histoire de la littérature grecque.</i> — L'épopée, l'épique et la poésie lyrique depuis l'époque homé- rique jusqu'à l'époque alexandrine. — <i>Exercices philologiques</i> .	2 >
<i>Paléographie grecque.</i> — Principes généraux. Déchif- frement de textes. Papyrologie.	1 >
M. Bernard BOUVIER, prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature française.</i> — L'œuvre et la vie de Jean-Jacques Rousseau. Dernières années et dernières œuvres.	3 heures.
<i>Exercices de composition et de style.</i>	2 >
<i>Explication des auteurs de la licence.</i>	1 >
<i>Séminaire</i> (voir plus loin).	

M. Eugène RITTER, prof. ord.	
<i>Histoire de la langue française.</i> — Les temps modernes.	2 heures.
<i>Interprétation d'anciens textes français.</i>	2 >
M. Ernest MURET, prof. ord.	
<i>Grammaire historique des langues romanes.</i> — Les consonnes.	3 heures.
<i>Histoire de la littérature espagnole.</i> — Le moyen-âge.	1 heure.
<i>Conférence</i> (italien). — Explication de la <i>Vita nova</i> de Dante Alighieri.	1 >
<i>Conférence</i> (toponymie). — Enquête sur les noms de lieu de la Suisse romande (travaux et excursions).	Une fois par semaine.
M. Emile REDARD, prof. ord.; ne fait pas son cours.	
Suppléants :	
M. X.	
<i>Histoire des littératures allemande et anglaise.</i>	2 heures.
M. Ferdinand DE SAUSSURE, prof. ord.	
<i>Conférence.</i> — Interprétation et commentaire d'auteurs allemands : <i>Les Nibelungen</i> .	1 heure.
M. Alfred DUFOUR, licencié en droit.	
<i>Conférence.</i> — Interprétation et commentaire d'au- teurs anglais : Shakespeare, <i>Richard III</i> .	1 heure.
M. Joseph WERTHEIMER, prof. ord.	
<i>Philologie.</i> — Philologie orientale au XVII <sup>e</sup> siècle.	2 heures.
<i>Linguistique.</i> — Mythologie hébraïque et arabe.	2 >
M. Ferdinand DE SAUSSURE, prof. ord.	
<i>Sanscrit.</i>	2 heures.
<i>Gothique et moyen haut-allemand.</i>	2 >
<i>Conférence sur les Nibelungen</i> (voir plus haut).	1 heure.
<i>Séminaire.</i> (Voir plus loin.)	

M. Edouard MONTET, prof. ord.

*Langue et littérature arabe.* (Voir le programme des cours de la Faculté de Théologie).

M. Jean-Jacques GOURD, prof. ord.

*Histoire de la philosophie.* — Philosophie anglaise et philosophie allemande. 4 heures.  
*Exercices philosophiques.* 2 >

M. Adrien NAVILLE, prof. ord.

*Théorie de la science.* — Classification et histoire générale des sciences. 2 heures.  
*Le système des sciences sociales.* 1 >

M. Paul DUPROIX, prof. ord.

*Science de l'éducation.* — Psychologie comparée de l'homme et de l'enfant. 2 heures.  
— *La science de l'éducation au XIX<sup>e</sup> siècle.* 1 >  
— *Méthodologie.* 1 >  
*Conférence.* — Questions actuelles. 1 >  
*Littérature française.* — La littérature du XIX<sup>e</sup> siècle. 2 >  
Les principaux romanciers.

M. Francis DE CRUE, prof. ord.

*Histoire moderne.* — La Russie au XVIII<sup>e</sup> siècle. 2 heures.  
*Institutions.* — Le régime féodal. 1 >  
*Conférence.* — Le règne de Louis XIV d'après les mémoires de Saint-Simon. 1 >  
*Paléographie et diplomatique.* — Déchiffrement de documents originaux. 1 >

M. Charles SEITZ, prof. ord.

*Histoire ancienne.* — L'Empire romain au III<sup>e</sup> et au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère. 2 heures.

*Conférence d'histoire ancienne.* — Etudes des sources littéraires et épigraphiques de l'histoire romaine. 1 heure.

*Histoire contemporaine.* — Histoire générale de l'Europe de 1840 à 1854. 2 >

*Conférence d'histoire contemporaine.* — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à la période qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine. 1 >  
*Séminaire.* (Voir plus loin).

M. Charles BORGEAUD, prof. ord.

*Histoire nationale.* — Histoire constitutionnelle de la Suisse. L'ancien régime et la Révolution. 2 >  
*Conférence.* — Travaux de séminaire. 2 >

M. Edouard NAVILLE, prof. extraord.

*Egyptologie.* — Histoire d'Egypte depuis les origines. 2 heures.

M. William ROSIER, prof. ord.

*Géographie historique, politique et économique.* — Les Européens hors d'Europe. Emigration. Puissances coloniales. 2 heures.  
— *Géographie économique de l'Angleterre.* Politique commerciale et impérialisme. 1 >  
*Conférence de géographie.* — Etude de questions relatives à l'émigration et à la colonisation. Systèmes coloniaux. Colonisation anglaise. 1 >

M. Louis WUARIN, prof. ord.

*Systèmes politiques.* — Le mouvement des idées depuis la Révolution française. Les vieilles civilisations extra chrétiennes. 2 heures.  
*Sociologie théorique.* — Le second Auguste Comte. Herbert Spencer. 1 >

*Sociologie appliquée.* — Le féminisme, la lutte contre l'alcoolisme, les réformes pénitentiaires. 2 heures.  
*Conférences.* 2 >

M. Edgard MILHAUD, prof. ord.

*Cours général d'économie politique.* — La répartition et la consommation. 2 heures.  
*Conférence.* 1 >

*Cours spécial.* — La loi de la valeur. (Intérêts du capital et rente.) Théorie et application. 2 >  
*Conférence.* 1 >

M. Eugène DE GIRARD, prof. ord.

*Histoire économique.* — Le XIX<sup>e</sup> siècle (questions choisies). 3 heures.  
*Conférence d'histoire économique.* 1 >

M. Léon WINIARSKY, prof. extraord.

*Statistique.* 2 heures.  
*Conférence de statistique.* 1 >

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Pierre BOVET, D<sup>r</sup> ès lettres.

*Histoire de la philosophie.* 1 heure.  
*Conférence.* — Explication d'un auteur philosophique. 1 >

M. Arthur de CLAPARÈDE, D<sup>r</sup> en droit.

*Géographie politique, économique et sociale.* — Du rôle de la colonisation moderne au point de vue économique et social. — Régimes coloniaux. — Etude de quelques colonisations en particulier. 2 heures.

M. Henri COURVOISIER, lic. ès lettres.

*Interprétation d'Homère : Odyssee.* 1 heure.  
*Interprétation de Virgile : Bucoliques.* 1 >

M. W.-M. KOZLOVSKI.

*Philosophie contemporaine.* 1 heure.  
*Introduction à la philosophie.* 2 >

M. W. LUTOSLAWSKI.

*Philosophie polonaise.* 1 heure.

M. Conrad DE MANDACH.

*Histoire de l'architecture en Italie.* 2 heures.

M. PLATZHOFF-LEJEUNE.

*Moralistes scandinaves.* — Bjørnson et Strindberg. 1 heure.

M. F.-F. ROGET.

*Interprétation des auteurs anglais de la licence.* 2 heures.

M. A. SECHEHAYE, D<sup>r</sup> phil.

*Interprétation d'auteurs français du XVI<sup>e</sup> siècle.*  
 — Programme de la licence. 1 heure.

M. A. SCHNÉEGANS.

*Diction française.* 1 heure.

M. Georges THUDICHUM.

*Diction et prononciation.* — La Fontaine et la diction. Phonétique pratique du français. Exercices d'articulation. 1 heure.

M. H. VULLIÉTY, lic. ès lettres.

*Histoire de l'art en Europe.* — Période gothique et Renaissance. 1 heure.

## SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

### Conférences spéciales.

M. Bernard BOUVIER, prof.

*Lecture analytique d'auteurs français modernes.* 1 heure.

*Exposés et discussions littéraires.* 1 »

M. Ch. SEITZ, prof.

*Les mœurs et les institutions de la France au XVII<sup>e</sup> siècle.* 1 heure.

M. F. DE SAUSSURE, prof.

*Phonologie.* 1 heure.

M. Louis ZBINDEN, privat-docent.

*Méthodologie du français.* — I. Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers. 1 heure.

— II. Conférence d'application. — Leçons sur les questions de vocabulaire, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire. 2 heures.

M. Alfred DUFOUR.

*Stylistique* (fondée sur la traduction en français d'auteurs anglais: Recueil Velhagen et Klasing, part. II). 1 heure.

M. Henri MERCIER, lic. ès lettres.

*Syntaxe de français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Gallicismes.* 1 heure.

*Exercices écrits de langue et de style.* 1 »

M. A. SECHERAYE, privat-docent.

*Phonologie et métrique du français moderne.* 1 heure.

M. Georges THUDICHUM, privat-docent.

*Diction et prononciation française.* — Interprétation de morceaux en prose et en vers. 2 heures.

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation, comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les étudiants ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

## PLAN D'ÉTUDES

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie et le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. Voir les programmes détaillés des examens de licence, l'extrait du règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, les Règlements de l'Université.

## SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômées, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

Les conférences commencent le 27 octobre.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne; Etude des sources pour l'histoire de la littérature et de la langue française modernes; Civilisation et institutions des pays de langue française; Stylistique; Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle; Phonologie du français; Diction et prononciation; Rhétorique et composition; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant le semestre d'hiver et qui auront présenté les travaux réglementaires pourront, à la fin du semestre, subir un examen. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire-Caissier de l'Université.

## SÉMINAIRE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

Les travaux pratiques rattachés au Séminaire des Sciences Économiques sont ceux qui relèvent des enseignements suivants : Économie politique, économie sociale et sociologie, science des finances, statistique, histoire économique, géographie économique et politique.

L'activité du Séminaire embrasse :

a) des conférences consacrées à des exposés oraux, explica-

tions de textes, corrections de dissertations, lecture et étude de mémoires rédigés par les élèves et destinés à les initier aux recherches scientifiques, etc.;

b) des visites à des institutions ou entreprises intéressantes au point de vue économique ou social;

c) des réunions générales des membres du Séminaire dans lesquelles seront présentés des travaux relatifs aux études du Séminaire.

Pour devenir membre du Séminaire, il faut être *immatriculé* dans une des Facultés de l'Université et inscrit à deux au moins des conférences du Séminaire.

Un certificat est accordé aux licenciés ès sciences politiques, aux licenciés ès sciences sociales, aux licenciés ès sciences politiques et aux licenciés ès lettres avec mention « histoire » qui satisfont aux conditions suivantes :

a) avoir suivi d'une manière régulière au moins deux conférences par semaine pendant quatre semestres;

b) avoir présenté deux travaux écrits jugés satisfaisants par le professeur;

et c) avoir présenté une dissertation et l'avoir commentée avec succès devant un jury composé des professeurs du Séminaire et présidé par le Doyen.

Les certificats sont signés par le Doyen.

## COURS DE VACANCES

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française, et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants étrangers qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu en 1904, du 16 juillet au 28 août. — Douze leçons par semaine pour chacune des trois sections parallèles.

En outre, conférences sur des sujets d'intérêt général, séances d'exercices dramatiques; groupes pour la conversation et pour la correction de travaux écrits. Demander au Secrétariat le programme détaillé.

## FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Alfred MARTIN, doyen.

M. H. BROCHER DE LA FLÉCHÈRE, prof. ord.

*Histoire et institutions du droit moderne* (spécialement du droit germanique). 7 heures

M. Ferdinand GENTET, prof. ord.

*Droit international public.* — I. Développement du droit des gens. — II. Les Etats. — III. Droit diplomatique. Solution des différends internationaux. 3 heures.

M. Alfred MARTIN, prof. ord.

*Droit civil.* — Etude du code civil français. (Références à l'avant-projet suisse.) — Suite du livre III. Successions, donations et testaments. Contrats de mariage. 5 heures.

*Droit privé fédéral.* — Etude de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (fin). Loi de 1874 sur l'état-civil et le mariage. 2 >

M. Alfred GAUTIER, prof. ord.

*Procédure pénale.* — Introduction théorique et historique. — Organisation judiciaire des principaux pays de l'Europe. — Action publique et action privée. — Procédure proprement dite. (Droit comparé.) 5 heures.

M. Louis REHFOUS, prof. ord.

*Droit civil.* — Le droit de famille. (Cours pour les étudiants de 1<sup>re</sup> année.) 4 heures.

*Droit commercial.* — Propriété intellectuelle. — Propriété industrielle. — 1<sup>o</sup> Le nom commercial; les indications de provenance; les récompenses industrielles. — 2<sup>o</sup> Les marques de fabrique. — 3<sup>o</sup> Les brevets d'invention. — 4<sup>o</sup> Les dessins et modèles industriels. — 5<sup>o</sup> L'union pour la protection et la propriété industrielle. — Propriété littéraire et artistique (y compris la photographie). — L'union pour la protection littéraire et artistique. Le contrat d'édition. 3 >

*Code civil allemand.* — Droit de famille. 2 >

M. Charles BORGEAUD, prof. ord.

*Histoire nationale.* — Histoire constitutionnelle de la Suisse. — L'ancien régime et la Révolution. 2 heures.

M. Paul MORIAUD, prof. ord.

*Législation civile comparée.* — Code civil allemand, livre V. Successions. — Exposé accompagné d'aperçus de droit comparé. 3 heures.

*Système du droit privé romain.* — I. Personnes, famille, successions. 3 >

— II. Droits réels (Pandectes). 3 >

Ces deux cours peuvent être suivis séparément.

*Conférence de Pandectes.* 1 >

*Code civil allemand.* — Partie générale (loi d'introduction et liv. I). 4 >

M. MÉGEVAND, prof. ord.

*Médecine légale.* 1 heure.

M. Edgard MILHAUD, prof. ord.	
<i>Economie politique.</i> — Cours général d'économie politique. La distribution et la consommation.	2 heures.
<i>Conférence.</i>	1 >
<i>Cours spécial.</i> — La loi de la valeur. — Théorie et applications (intérêts du capital et rente).	2 >
<i>Conférence.</i>	1 >
M. Gottlieb MEUMANN, prof. ord.	
<i>Code civil allemand.</i> — Livre III. Droit des choses. (Buch III, Sachenrecht).	4 heures.
<i>Uebungen im bürgerlichen Recht für Anfänger mit schriftlichen Arbeiten.</i> (Exercices de droit civil allemand destinés aux commençants avec travaux écrits).	2 heures.
Système du droit privé romain. III Obligations.	2 >
<i>Conversatorium über römisches Recht</i> (Entretiens sur le droit romain).	2 >
M. Jules ROGUIN, prof. extr.	
<i>Droit fédéral.</i> — Suite du cours d'hiver. — Lois fédérales édictées en rapport avec la compétence civile et les rapports de droit civil.	3 >

### CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves.

### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Gabriel ODIER, D <sup>r</sup> en droit.	
<i>Compétences respectives du droit fédéral et du droit cantonal.</i>	
M. Hugo DE CLAPARÈDE, D <sup>r</sup> en droit.	
<i>Histoire du droit germanique</i> (Deutsche Reichs- und Rechtsgeschichte).	4 heures.
<i>Code civil allemand II.</i> (Obligations). (Bürgerliches Gesetzbuch II. Recht der Schuldverhältnisse).	5 >
<i>Interprétation de sources.</i> (Uebungen altdeutscher Rechtsquellen).	
M. COMBÔTHECRA, D <sup>r</sup> en droit.	
<i>Introduction à la science du droit.</i>	3 heures.
<i>Histoire du droit romain.</i>	4 >
<i>Philosophie du droit.</i>	2 >
M. SPIRA, D <sup>r</sup> en droit.	
<i>Droit pénal allemand</i> (Deutsches Strafrecht).	5 heures.
<i>Uebungen aus dem Deutschen Strafrechte</i> (Exercices sur le droit pénal allemand).	2 >

### CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

- 1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.
- 2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.
- 3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre

soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

### PLAN D'ÉTUDES

#### PREMIÈRE ANNÉE

Histoire et institutions du droit romain. — Histoire et institutions du droit moderne (semestre d'été). — Introduction au droit civil. — Législation civile comparée. — Economie politique. — Histoire constitutionnelle de la Suisse (spécialement pour les étudiants suisses).

#### PREMIÈRE ET DEUXIÈME ANNÉE

Droit constitutionnel comparé. Législation civile comparée (semestre d'été).

#### DEUXIÈME ANNÉE

Médecine légale.

#### DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉE

Droit international public. — Droit public. — Droit civil. — Droit pénal et procédure pénale. — Procédure civile. — Droit commercial. — Droit romain (Pandectes). — Droit fédéral public et privé (spécialement pour les étudiants suisses).

#### TROISIÈME ANNÉE

Droit international privé.

#### Programme d'études pour les étudiants allemands

Les cours conformes aux ordonnances allemandes sont les suivants :

Introduction à la science du droit. — Système du droit privé romain (les huit heures). — Histoire du droit romain. — Histoire du droit germanique. *Conversatorium über römischen Recht.* — Code civil allemand (les cinq parties). — Exercices de droit civil allemand. — Philosophie du droit. — Droit pénal allemand.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le professeur Edouard MONTET, doyen.

M. Auguste CHANTRE, prof. ord.

*Théologie historique.* — Histoire du Christianisme et de l'Eglise de Constantin à Grégoire-le-Grand. 4 heures.

M. Edouard MONTET, prof. ord.

*Exégèse de l'Ancien Testament.* — Psaume 45. Cantique des Cantiques. 2 heures.

*Théologie de l'Ancien Testament.* Histoire de la religion d'Israël. 2 >

*Hébreu.* — Grammaire. — Interprétation philologique du livre de l'Exode. 1 >

*Séminaire d'hébreu.* 2 >

*Histoire du peuple d'Israël.* 2 >

*Lectures théologiques en langue allemande.* — Harnack, Das Wesen des Christentums. 1 >

Division inférieure. 2 >

*Langue arabe* — Division supérieure : Syntaxe. Interprétation du Coran. 1 >

Division inférieure : Éléments de la grammaire. 1 >

*Séminaire d'arabe.* 2 >

*Histoire de la littérature arabe.* — La période classique (750-1000). 2 >

M. Ernest MARTIN, prof. ord.

*Exégèse du Nouveau Testament.* — Évangile selon Saint-Jean. 4 heures.

*Lecture cursive du Nouveau Testament.* — Les Épîtres de la Captivité. 1 heure.

M. Gaston FROMMEL, prof. ord.

*Histoire des Dogmes.* — Première période. 2 heures.  
*Psychologie religieuse.* 2 >

M. Hippolyte BALAVOINE, prof. ord.

*Morale chrétienne.* — Evolution de la morale chrétienne. — Morales apostoliques. 3 heures.  
*Diction.* 1 >

M. Marc DORET, prof. ord.

*Histoire générale des Missions évangéliques.* 1 heure.  
*Exercices homilétiques.* 1 >

### EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Jules NICOLE, prof. ord.

*Interprétation philologique de l'Évangile selon Saint-Matthieu et de l'Apocalypse.*  
*Patrologie grecque.* — Lecture de textes choisis. 2 heures.

M. Paul OLTRAMARE, prof. ord.

*Patristique latine.* — Interprétation de textes choisis. 1 heure.

M. Henri ROEHRICH, pasteur.

*Musique religieuse.* 1 heure.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie:

1° Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

### PLAN D'ÉTUDES <sup>1</sup>

#### A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels *oraux* et un général.

Exercices pratiques: six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les II<sup>me</sup>, III<sup>me</sup> et IV<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V<sup>me</sup> examen est un examen général *oral* et *écrit* sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie aux termes de la loi; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

#### B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théorie pratique), la publication et la soutenance d'une *thèse*.

#### C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

<sup>1</sup> Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

# FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Aug. ETERNOD, doyen.

M. S. LASKOWSKI, prof. ord.	
<i>Anatomie humaine.</i> — Anatomie topographique appliquée à la chirurgie et à la médecine.	6 heures.
M. A. ETERNOD, prof. ord.	
<i>Histologie normale.</i> — 2 <sup>me</sup> partie : Organes et appareils. — Histologie topographique.	3 heures.
<i>Embryologie.</i> — 1 <sup>re</sup> partie : Embryologie générale et comparée.	3 heures.
<i>Stomatologie.</i> — 2 <sup>me</sup> partie : Anatomie pathologique et nosologie de la cavité buccale et des dents.	2 >
<i>Laboratoire et conférences d'embryologie et d'histogénie.</i> — A lieu au semestre d'hiver.	
<i>Travaux pratiques d'histologie normale.</i> — Tous les jours, sauf le jeudi.	
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours, sauf le jeudi.	
M. J.-L.-P. PREVOST, prof. ord.	
<i>Physiologie.</i> — Fonctions de la vie de relation.	6 heures.
<i>Exercices pratiques dans le laboratoire.</i> — Tous les jours.	
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours.	
M. F.-W. ZAHN, prof. ord.	
<i>Anatomie pathologique spéciale des organes.</i>	5 heures.

*Laboratoire d'histologie pathologique.* — Trois fois par semaine.

*Autopsies.* — Trois fois par semaine (avec le concours de M. le D<sup>r</sup> Huguenin).

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours.

M. L. BARD, prof. ord.	
<i>Clinique médicale.</i>	7 h. 1/2
<i>Stage clinique.</i> — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée. — Tous les jours.	
<i>Exercices d'auscultation.</i>	2 heures.
M. G. JULLIARD, prof. ord.	
<i>Clinique chirurgicale.</i>	7 h. 1/2
M. A. JENTZER, prof. ord.	
<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	5 heures.
<i>Cours théorique de gynécologie.</i>	2 >
<i>Policlinique gynécologique.</i>	2 >
M. A. D'ESPINE, prof. ord.	
<i>Pathologie interne.</i> — Maladies des enfants.	3 heures.
M. J.-L. REVERDIN, prof. ord.	
<i>Médecine opératoire.</i> — Quatre séances par semaine, de 2 heures chacune.	
M. A. MAYOR, prof. ord.	
<i>Matière médicale et thérapeutique.</i> — Modificateurs des fonctions de la peau, de l'appareil génito-urinaire, des fonctions digestives et de la nutrition. — Métalloïdes et métaux.	4 heures.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours.	
<i>Policlinique médicale.</i>	2 >

M. L. MÉGEVAND, prof. ord.	
<i>Médecine légale et déontologie médicale.</i> — Cours théorique. — Autopsies par les élèves selon matériel. — Rédaction de rapports médico-légaux.	3 heures.
M. R. WEBER, prof. ord.	
<i>Psychiatrie.</i> — Cours théorique et pratique.	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> Auguste REVERDIN, prof. ord.	
<i>Polyclinique chirurgicale.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> H. OLTRAMARE, prof. ord.	
<i>Clinique et polyclinique des maladies vénériennes et cutanées.</i>	3 heures.
M. H. CRISTIANI, prof. ord.	
<i>Cours d'hygiène.</i> — A lieu dans le semestre d'hiver.	
<i>Exercices pratiques de bactériologie appliquée à l'hygiène et à la médecine.</i> — Tous les jours.	
<i>Recherches spéciales d'hygiène et de bactériologie.</i> — Tous les jours.	
<i>Démonstrations d'hygiène.</i>	2 heures.
M. G. HALTENHOFF, prof. extr.	
<i>Clinique ophtalmologique.</i>	2 heures.
<i>Ophtalmologie.</i>	1

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

MM. les D <sup>rs</sup> BÉTRIX et BEUTNER.	
<i>Répétitoire de gynécologie.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> BOURDILLON.	
<i>Polyclinique des maladies des enfants.</i>	1 heure.

M. le D <sup>r</sup> BUSCARLET.	
<i>Petite chirurgie.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> DUBOIS.	
<i>La blennorrhagie, ses complications, son traitement.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> GOURFEIN.	
<i>Leçons cliniques d'ophtalmologie et de bactériologie oculaire.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> GUDER.	
<i>Cours pratique d'oto-rhino-laryngologie.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> HUGUENIN.	
<i>Les tumeurs infectieuses.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> JAUNIN.	
<i>Otologie et laryngologie pratiques.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> Charles JULLIARD.	
<i>Cours de bandages et appareils chirurgicaux, avec exercices pratiques.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> KÖNIG.	
<i>Gynécologie, Répétitoire d'opérations obstétricales au mannequin (en deux groupes).</i>	3 heures.
M. le D <sup>r</sup> KUMMER.	
<i>Cours pratique de diagnostic et de thérapeutique des maladies chirurgicales.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> Ed. MARTIN.	
<i>Maladies des enfants.</i>	1 h. <sup>1</sup> / <sub>2</sub>

M. le D <sup>r</sup> PASMNIK.	
<i>Cours pratique d'oto-rhino-laryngologie.</i>	2 heures.
<i>Médecine scolaire.</i>	1 »
M. le D <sup>r</sup> RUEL.	
<i>Répétitoire de médecine interne.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> DE SEIGNEUX.	
<i>Répétitoire de gynécologie.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> WYSS.	
<i>Policlinique oto-rhino-laryngologique.</i>	2 heures.

#### A) CONDITIONS D'ADMISSION

##### A L'IMMATRICULATION

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève\*.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Pour les étudiantes en médecine russes, il faut :

1° Le diplôme de 7<sup>me</sup> classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

2° Le diplôme de 8<sup>me</sup> classe (d'institutrice).

\* Voir les conditions d'immatriculation à la Faculté des Sciences.

3° Le diplôme de latin, tel qu'il est exigé pour l'admission à l'Académie de médecine de St-Petersbourg (8 classes).

Ces titres doivent être accompagnés d'une traduction française complète et légalisée par un Consul suisse ou une autorité officielle russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers, que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs*, et sans qu'aucun titre soit nécessaire pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

#### B) CONDITIONS D'ADMISSION AUX EXAMENS

Seuls, les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université, modifié le 29 mars 1901*; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au doyen; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan des études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques.

Pour les autres détails, voir le *Règlement* révisé mentionné ci-dessus.

*N. B.* — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux, s'adresser à M. le professeur Jentzer, président local, Maternité, à 10 heures du matin.

## PLAN DES ÉTUDES MÉDICALES <sup>1</sup>

### A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES

#### PREMIÈRE ANNÉE

1<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1<sup>re</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (1<sup>re</sup> partie).

2<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2<sup>me</sup> partie). — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2<sup>me</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (2<sup>me</sup> partie).

*Exercices pratiques* (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques : de physique ; de chimie ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

### B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

#### DEUXIÈME ANNÉE

3<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

*Exercices pratiques* : Conférences d'anatomie humaine et travaux pratiques de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie.

4<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

*Exercices pratiques* : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques de physiologie.

#### TROISIÈME ANNÉE

5<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Anatomie pathologique générale.

*Exercices pratiques* : Conférences d'anatomie humaine et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie. — Travaux pratiques de physiologie.

Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal ou de l'Examen propédeutique fédéral.

<sup>1</sup> On peut se procurer ce plan d'études au Bureau de l'Université.

6<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Gynécologie. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique.

*Exercices pratiques* : Travaux pratiques d'histologie pathologique. — Médecine opératoire.

#### QUATRIÈME ANNÉE

7<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Pathologie interne. — Chirurgie générale. — Obstétrique. — Hygiène.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; pédiatrique ; de vénéréologie et dermatologie. — Hygiène.

*Exercices pratiques* : Médecine opératoire. — Opérations obstétricales.

#### CINQUIÈME ANNÉE

9<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Chirurgie générale. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Polyclinique.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies.

10<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Polyclinique.

Examen de doctorat en médecine ou Examen professionnel fédéral.

#### Thèse.

N.B. Dans ce plan des études la répartition des branches est calculée sur le strict minimum obligatoire de dix semestres révolus ; mais les élèves feront bien de consacrer une sixième année d'études aux cliniques et polycliniques, ainsi qu'à la rédaction de leur dissertation de doctorat.

---

GENÈVE, le 15 Février 1904.

*Le Conseiller d'État*  
chargé du Département de l'Instruction publique :

D<sup>r</sup> VINCENT.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

le 6 Octobre 1896 et le 22 Septembre 1899

### *Des étudiants et des auditeurs*

Les cours de l'Université sont suivis par des étudiants et des auditeurs.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants*, doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les étudiants peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quatre premières semaines du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le recteur, par le doyen de la Faculté et *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.*

### *Dispositions financières*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le secrétaire-caissier de l'Université, sous l'inspection du recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent

du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une Université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une Université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un Gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 fr.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée.<sup>1</sup>

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier 50 francs ;

Pour le grade de licencié 100 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien 100 francs ;

Pour le diplôme de chimiste 200 francs ;

Pour le grade de docteur 200 francs ;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

### *Des grades et des examens*

L'Université confère les grades suivants :

1<sup>o</sup> Bachelier ès lettres; ès sciences; ès sciences médicales; en théologie.

2<sup>o</sup> Licencié ès lettres, ès sciences sociales, ès sciences politiques; en droit; en théologie; diplôme de chimiste, diplôme de pharmacien.

<sup>1</sup> La demande doit être présentée dans les 15 jours qui suivent l'ouverture des cours.

3° Docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie, ès sciences, en droit, en théologie, en médecine.

4° La Faculté des Lettres délivre en outre le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

Les examens de baccalauréat, ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de baccalauréat ès-sciences médicales ont lieu au commencement du semestre d'hiver et à la fin du semestre d'été.

Les examens de licence en droit, ès lettres, ès sciences sociales ou politiques ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales ou politiques et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme de chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens de doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du secrétaire-caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Pour l'inscription aux examens en médecine, voir page 34.

Le Règlement et les Programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires; on peut se les procurer au Bureau du *Secrétaire-caissier de l'Université*.

## FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864), pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — Edgar AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.

## PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1904, 1905 et 1906

### UNIVERSITÉ

#### Prix fondés par Henri Disdier

##### Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier)

L'Université décernera, en Janvier 1905, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur *L'amour propre. Sa définition; son rôle moral et social.*

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 Juin 1904.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans pour les Prix Humbert et Ador et âgés de moins de 30 ans pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

#### Prix Théodore Claparède

L'Université décernera, en Janvier 1905, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 Juin 1904.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois ;

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

## FACULTÉ DES SCIENCES

### Prix Davy

La Faculté des Sciences décernera, en Janvier 1905, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> Octobre 1904.

La Faculté des Sciences décernera, en Janvier 1906, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> Octobre 1905.]

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences depuis six ans au plus (à dater de Juin 1899).

## FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

### Prix de Littérature française

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en Janvier 1905, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des candidats.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> Novembre 1904.

## DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme des concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

### Prix Amiel

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Strehlin-Amiel)

La Faculté des Lettres décernera, en Janvier 1905, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats : littérature pure à l'exclusion des nouvelles et romans, histoire littéraire, critique littéraire, philologie.

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 15 Octobre 1904.

## DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir, les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

## FACULTÉ DE DROIT

### Prix Edgar Aubert

La Faculté de Droit décernera, en Janvier 1905, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de droit public suisse ou de droit international concernant directement la Suisse. La valeur de ce prix est fixée à *vingt-cinq cents francs*.

Sont admis à concourir tous les étudiants suisses sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> Octobre 1904.

### Prix Bellot

La Faculté de Droit décernera, en Janvier 1905, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats. La valeur de ce prix est fixée à *vingt-cinq cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> Novembre 1905.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les thèses de doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs.

## FACULTE DE THÉOLOGIE

### Prix fondé par M. Arthur Chenevière

#### Prix Munier

La Faculté décernera, en Janvier 1905, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Le Sionisme et les aspirations actuelles des Israélites.*

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 15 Octobre 1904.

#### Dispositions relatives au prix Munier

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le Jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

#### CONCOURS ENTRE LES ÉTUDIANTS IMMATRICULÉS DANS LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Questions au choix pour l'année 1904 :

A. *Le Royaume de Dieu, d'après les Synoptiques.*

B. *L'activité sociale du Catholicisme de langue française dans le temps présent.*

La Compagnie des Pasteurs, avec l'aide de donateurs, affecte à ce concours une somme de 400 francs.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 30 Avril 1904.

Le ou les prix seront décernés, s'il y a lieu, en Juin 1904.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Prix Bizot

Prix de douze cents francs. — Le prochain concours sera annoncé au programme du semestre d'hiver 1904-1905.

Le prix sera décerné en 1906.

### Prix de la Faculté

La Faculté de Médecine décernera, en Janvier 1905, un prix de trois cents francs au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 23 Octobre 1904.

La Faculté de Médecine décernera, en Janvier 1906, un prix de trois cents francs au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 23 Octobre 1905.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté;

b) Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus;

c) Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les mémoires peuvent être manuscrits ou imprimés; ils peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

*Au nom de l'Université :*

**Adolphe D'ESPINE, recteur.**

## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ETUDIANTS

*Extrait de la loi du 1<sup>er</sup> Mars 1876*

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'Etat un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1<sup>o</sup> Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants *distingués* du Gymnase et de l'Université.

2<sup>o</sup> Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés : 1<sup>o</sup> à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du Corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes; 2<sup>o</sup> et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas, la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

#### Membres du Comité de gestion

(élus pour 4 ans, à dater du 1<sup>er</sup> Janvier 1901)

MM. VINCENT, Alfred, conseiller d'Etat, *président*.

NAVILLE, Adrien, prof.

MONTET, Edouard, prof.

BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.

BÉRARD, John, maître au Collège, *secrétaire*.

PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.

GUYE, Ph.-A., prof.

### Adresses de MM. les Professeurs et Privat-Doctes

#### PROFESSEURS

- MM. Balavoine, Hippolyte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.  
 Bard, Louis, rue Bellot, 6.  
 Bedot, Maurice, rue Eynard, 8.  
 Borgeaud, Charles, Onex.  
 Bouvier, Bernard, Bourg-de-Four, 10.  
 Brocher, Henri, rue Bellot, 9.  
 Brun, Jacques, quai des Bergues, 1.  
 Cailler, Charles, rue de l'École-de-Chimie, 4.  
 Chantre, Auguste, Crêts de Champel, 8.  
 Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.  
 Chodat, Robert, boulevard des Philosophes, 26.  
 Cristiani, Hector, place Bel-Air, 2.  
 De Crue, Francis, rue du Mont-de-Sion, 10.  
 Doré, Marc, chemin de la Montagne, Chêne-Bougeries.  
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.  
 Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel Colladon, 3.  
 Duparc, Louis, rue de Laney, 3, Carouge.  
 Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 12.  
 Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.  
 Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15 (Acacias).  
 Fehr, Henri, rue Gevray, 19.  
 Flournoy, Théodore, route de Florissant, 9.  
 Frommel, Gaston, Grange-Canal.  
 Gautier, Alfred, rue des Granges, 4.  
 Gautier, Raoul, Cologny.  
 Gentet, Ferdinand, Molard, 4.  
 Girard, de, Eugène, cours des Bastions, 6.  
 Giraud-Teulon, Alexis, à Beaunant par St-Genis-Laval (Rhône).  
 Gourd, Jean-Jacques, Crêts de Pregny.  
 Græbe, Charles, boulevard des Philosophes, 28.  
 Guye, Philippe-A., chemin des Cottages.  
 Guye, Eugène, route de Chêne, 83.  
 Haltenhoff, Georges, rue du Rhône, 61.  
 Jentzer, Alcide, rue Dancet, 1.  
 Julliard, Gustave, avenue Marc-Monnier, 6, Champel.  
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.  
 Martin, Alfred, Fusterie, 11.  
 Martin, Ernest, Chambésy.  
 Massol, Léon, rue du Général-Dufour, 15.  
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.  
 Mégevand, Louis, boulevard du Pont-d'Arve, 16.  
 Neumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 4.  
 Montet, Edouard, rue Lévrier, 15.  
 Moriaud, Paul, boulevard de la Tour, 4.  
 Milhaud, Edgar, rue St-Victor, 8.  
 Muret, Ernest, rue Tœpffer, 19.  
 Naville, Adrien, rue de l'Athénée, 12.  
 Naville, Edouard, Malagny par Versoix.  
 Naville, Ernest, cours des Bastions, 15.  
 Nicole, Jules, boulevard de la Tour, 10.

- MM. Oltramare, Gabriel, quai des Eaux-Vives, 36.  
 Oltramare, Hugues, rue de la Corraterie, 11.  
 Oltramare, Paul, avenue des Bosquets, Servette.  
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.  
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.  
 Redard, Emile, place de Champel, 7.  
 Rehfous, Louis, rue du Commerce, 6.  
 Reverdin, Jacques-Louis, rue du Rhône, 43.  
 Reverdin, Auguste, rue du Général-Dufour, 15.  
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.  
 Rilliet, Albert, rue Bellot, 16.  
 Ritter, Eugène, rue du Mont-de-Sion, 4.  
 Roguin, Jules, chemin Dumas, 8, Champel.  
 Rosier, William, Petit-Lancy.  
 Sarasin, Charles, Cité, 22.  
 Saussure, de, Ferdinand, Creux-de-Genthod.  
 Seitz, Charles, avenue Marc-Monnier, 7, Champel.  
 Soret, Charles, route de Malagnou, 20.  
 Strœhlin, Ernest, avenue Marc-Monnier, 7, Champel.  
 Tavan, Edouard, Hauts-Crêts de Champel, 4.  
 Thury, Marc, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.  
 Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.  
 Wertheimer, Joseph, rue Neuve-Saint-Léger, 8.  
 Winiarski, Léon, Châlet Meyer, Pinchat.  
 Wuarin, Louis, avenue de l'Ermitage.  
 Yung, Emile, boulevard Helvétique, 6.  
 Zahn, Frédéric-Guillaume, boulevard du Pont-d'Arve, 22.

#### PRIVAT-DOCENTS

- MM. André Emile, Délice, 10.  
 Bernoud, Alphonse, quai des Eaux-Vives, 32.  
 Bétrix, Albert, place du Port, 1.  
 Beuttner, Oscar, place de la Fusterie, 2.  
 Bielecki, Jean, boulevard du Pont-d'Arve, 6.  
 Bourdillon, Philippe, boulevard des Philosophes, 24.  
 Boubier, Alphonse, Grand-Rue, 40.  
 Bovet, Pierre, Genève.  
 Briner, Emile, rue J.-Girard, Carouge.  
 Briquet, John, Tranchées de Rive, 11.  
 Buscarlet, F., rue Petitot, 12.  
 Carl, J., rue de l'Université, 5.  
 Claparède, Edouard, chemin de Champel, 11.  
 Claparède, de, Hugo, cours des Bastions, 6.  
 Claparède, de, Arthur, La Boisserette, Eaux-Vives.  
 Combothecra, Xénocrate, boulevard du Pont-d'Arve, 14.  
 Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.  
 Crépieux, Pierre, rue du Centre, 6.  
 Decker, H., boulevard des Philosophes, 18.  
 Demolis, Louis, Corraterie, 21.  
 DuBois, Charles, rue St-Léger, 2.  
 Dufour, Alfred, avenue de Laney, 20.  
 Goldberg, Irma, rue de Hesse, 12.  
 Gourfein, David, quai du Montblanc, 10.  
 Guder, Ernest, quai des Eaux-Vives, 3.

- MM. Huguenin Bélisaire, Institut pathologique, La Cluse.  
 Jaquero, Adrien, rue des Chaudronniers, 5.  
 Jaunin, Maurice, boulevard du Théâtre, 8.  
 Julliard, Charles, cours des Bastions, 13.  
 Kœnig, Maternité, Genève.  
 Kozlowski, W. M., boulevard Carl-Vogt, 77.  
 Kummer, Ernest, chalet Les Arolles, plateau de Champel.  
 Lendner, Alfred, chemin du Nant, Eaux-Vives.  
 Lutoslowsky, route de Florissant, 9.  
 Mandach (de), rue St-Victor, 6.  
 Martin, Edouard, route de Malagnou, 1.  
 Mercier, Henri, route de Frontenex, 49.  
 Micheli, Jules, boulevard des Philosophes, 28.  
 Mirimanoff, D., boulevard des Philosophes, 23.  
 Odier, Gabriel, rue du Rhône, 60.  
 Pearce, Francis, boulevard des Philosophes, 23.  
 Pasmanik, Daniel, rue du Conseil-Général, 10.  
 Platzhoff-Lejeune, E., Tonr-de-Peilz,  
 Roget, F., chemin Malombré, 14, Champel.  
 Roehrich, Henri, route de Lyon, 45.  
 Rotschy, Arnold, boulevard du Pont-d'Arve, 11.  
 Ruel, Charles, place du Lac, 1.  
 Schneegans, Auguste, rue de Carouge, 43.  
 Seigneux (de), Raoul, cours des Bastions, 2.  
 Sechehayé, Albert, chemin des Charmilles, 15.  
 Steinmann, Emile, chemin Neuf de Saint-Jean, 25.  
 Spira, Emile, villa Austria, avenue de l'Ermitage.  
 Thudichum, Georges, La Châtelaine, Pregny.  
 Ullmann, Fritz, rue de Candolle, 15.  
 Vulliét, Henri, chemin du Colombier, 11.  
 Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.  
 Zbinden, Louis, rue de Lausanne, 4.

**Secrétaire-Caissier de l'Université :**

M. Demont, Louis, Université.

*Commis* : M. Demont, Charles, rue St-Victor, 2, Carouge.

**Bureau au Bâtiment universitaire :**

Le Bureau du Secrétaire-Caissier est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures, le jeudi de 9 heures à midi seulement.

- Concièrges* : { MM<sup>mes</sup> Vve Barilliet, Jules, Bâtiment de l'Université.  
 Vve Ramaz, Ecole de médecine.  
 Jaccard, Institut pathologique.  
 MM. Gallay, Ecole de chimie.  
 Chapel, Polyclinique.  
 Dovaz, Jean, Morgue judiciaire.

**COMITÉ DE PATRONAGE**  
 DES  
**ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE**

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Ce comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les faire connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Le Comité de patronage des étudiants étrangers espère être un jour en mesure de fournir des renseignements et des directions utiles aux Genevois qui vont étudier dans les universités étrangères.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

- MM. R. CHODAT, professeur à l'Université, doyen de la Faculté des sciences, *président*.  
 VON BOTHE, consul d'Allemagne, *vice-président*.  
 Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.  
 Edouard REVAELIER, *secrétaire-général*.  
 A. HARTMANN, *secrétaire*.

MM. Le commandeur BASSO, Consul général d'Italie.  
LEE WASHINGTON, Consul des Etats-Unis d'Amérique.  
D<sup>r</sup> HORNEFFER.  
W. ROSIER, professeur.  
Guillaume FATIO.  
Alf. MARTIN, professeur à l'Université.  
Ed. CLAPARÈDE, docteur en médecine.  
H. DE CLAPARÈDE, privat-docent.  
M<sup>me</sup> DE SPENGLER-GAUTIER.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

## PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un Permis de séjour.

Allemagne	Acte d'origine ( <i>Heimatschein</i> ) ou passeport ( <i>Reisepass</i> ).
Angleterre	Passeport.
Autriche	Passeport.
Belgique	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brésil	Certificat de nationalité ou passeport.
Danemark	Acte d'origine authentique par un Consulat en Suisse.
Espagne	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
France	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes astreints au service militaire, le visa du livret au Consulat.
Grèce	Passeport.
Pay-Bas	Passeport ou certificat de nationalité.
Italie	Passeport.
Russie	Passeport.
Bulgarie	Passeport.
Serbie	Passeport.
Suède et Norvège	Passeport.
Suisse	Acte d'origine.
Etats-Unis	Passeport.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessus ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes munis de leur livret militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

---

Sont accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de l'Université :

La *Bibliothèque publique* (salle de lecture) est ouverte tous les jours de 9 heures à midi et de 1 h. à 6 heures ; en outre, pendant l'hiver, de 8 h. à 10 heures du soir. Pendant les vacances d'été, de 8 heures à midi seulement.

La *salle Naville*, ouverte à la Bibliothèque publique depuis Décembre 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et aux étudiants qui font des travaux de longue haleine.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le prof. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet.

Sont aussi accessibles aux élèves de l'Université : L'*Ecole de Gymnastique*, la *Salle d'armes de la Société d'escrime*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique*, le *Musée Rath*, le *Musée archéologique*, le *Cabinet de numismatique*, le *Musée épigraphique*, le *Musée historique genevois*, le *Musée Fol*, le *Musée des Arts décoratifs*, l'*Ariana*, et, à l'Athénée, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.

